

L'an deux mille vingt-trois le 26 octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice** : 17, **Présents** : 8, **Représentés** : 3, **Votants** : 11

**Etaient présents** : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés** : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME, M. Laurent MARLOT par M. Eric DONNAY et M. Jean-Pierre PREVOT par Mme Marie-Claire FORTIN.

**Etaient absents excusés** : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, M. Jean-Luc EGRET, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par** : M. Patrick FEUILLET.

Le PETR du Pays de Thiérache est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre. Son financement est assuré d'une part par les cotisations statutaires de ses 4 Communautés de communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région et Département) pour la mise en œuvre de ses actions. L'autofinancement apporté par le PETR pour l'ensemble des actions qu'il conduit est assuré par les Communautés de communes selon une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants pour 30 % et le potentiel financier agrégé pour 70 %.

Compte tenu de son mode de financement, il existe un décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des recettes afférentes. Ceci explique un besoin ponctuel de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court. Il est donc proposé de recourir à une ligne de trésorerie. A cet effet, différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 110 000 € ;

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier CAMBRAYE

Le Secrétaire de séance,

Patrick FEUILLET

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le